

Ergué-Gabéric – Ergué-Cabric

Le manoir de Restin [sic] au sieur de Guéméné¹.

Jan de Tréanna, sieur de Kermelin².

François Liziard, sieur de Kergouan³.

Jan Benervan, sieur de Quenechcongar⁴.

Jan de Coetanezre, sieur de Lezargué⁵ [sic].

Charles de Kerfers, Sr dudit lieu⁶ et Parcanlen⁷.

Charles Provost, Sr de Penanran⁸.

Allain de Lezongar, sieur de Maeslez⁹ [sic].

Charles de Lezongar, sieur de Keranouë¹⁰ [sic].

Louis du Plexis, Sr du manoir de Kerfers¹¹.

¹ Il faut corriger par Keristin. Le manoir de Keristin avait appartenu aux du Fou, seigneurs de Rustéfan, puis avec le décès de Jean du Fou en juin 1492 il passa à sa fille Renée (ADLA, B 2012/6). Cette dernière s'était mariée la même année à Louis de Rohan, seigneur de Guéméné, et le transmis à la famille de Rohan-Guéméné.

² Kerveil, anciennement Kerammelin. Jean de Tréanna le tient pour sa femme Jeanne de Penmorvan. Le manoir est cité à la suite de l'aveu pour le manoir de Tréanna du 17 mai 1540 (ADLA, B 1235/4, fol. VIII).

³ Kergouan. En 1426, les paroissiens refusent de reconnaître le lieu comme manoir. François de Liziart est mineur à la mort 1481 et il rend aveu pour Kergouan le 14 mai 1540 (ADLA, B 2011/6 – suite à une confusion avec le manoir homonyme en la commune d'Ergué-Armel, cet aveu est classé parmi les aveux d'Ergué-Armel). Il est représenté avec son épouse dans un vitrail de l'église paroissiale. Son fils, Jehan, lui succéda avant 1562 (FRÉMINVILLE, *Antiquités de la Bretagne : Finistère*, librairie Lefournier et Deperiers, Brest, 1852, p. 476).

⁴ Aujourd'hui Pennerven, dans le quartier du Rouillen – il semble y avoir une relation entre le nom actuel et le nom de la famille de Bennerven. Jean de Bennerven rendit aveu pour ce manoir le 11 avril 1540 (ADLA, B 2012/8 et A 58, fol. 455-457). Sa fille Jeanne lui succéda et transmit à son tour le manoir à sa fille Marie de Tréanna (ADLA, B 2012/8) avant 1562 (FRÉMINVILLE, *op. cit.*, p. 476).

⁵ Lezergué. Un mémoire sur les justices de Lezergué signale Jean de Coetanezre à Lezergué depuis au moins 1494 (ADF, 32 J 70/3), son fils Charles lui succéda et rendit aveu le 19 mai 1540 (ADLA, B 2013/1). À la mort de Charles de Coetanezre, en janvier 1548, sa sœur Marie Autret héritat de Lezergué (ADLA, B 2013/1) et par son mariage avec Jean Autret, le manoir entra dans le patrimoine de la famille Autret. Il sera possédé au XVIII^e siècle par Guy Autret de Missirien.

⁶ Lire Kerfers, famille et manoir de Kerfers. Charles succéda à son père Canevet en 1493 (ADLA, B 2012/4). Charles décède vers 1537 et son fils Pierre de Kerfers rendit aveu le 23 mars 1539 (ADLA, B 2012/4).

⁷ Parc-Land. Ce manoir est cité dans l'aveu de Kerfers de 1540 (fol. VI), mais il apparaît dans le patrimoine des Kerfers depuis au moins 1488.

⁸ Penarun. Charles Provost rend aveu pour Penarun le 14 mai 1540 (ADF A 85, fol. 486-486 v^o et ADF, A 38/21) et à nouveau le 6 juin 1544 (ADF, A 38/7). Sans que nous connaissions encore le mode de transmission, en 1562, le manoir est passé à Hervé de Coetanezre (ADF 1 G 366, fol. 3).

⁹ Erreur de lecture *Lezongar* est mis pour *Kersulgar*. Le manoir se nomme Mezanlez. Par le mariage d'Alain Kersulgar avec Jeanne Mezanlez, le manoir de Mezanlez – et la sergenterie féodée associée – passèrent aux Kersulgar. Alain de Kersulgar succéda à son père entre 1520 (ADLA, B 2031, fol. VII) et 1525 (ROSMORDUC (Comte de) [arrêts de maintenue de noblesse recueillis par], *La Noblesse de Bretagne devant la Chambre de Réformation, 1668-1671*, t. I à IV, Saint-Brieuc, l'auteur, 1896, t. III, p. 511), il rend aveu pour Mezanlez le 17 mai 1540 (ADLA, B 2031) et décède en 1580 (Rosmorduc, *ibid.*, p. 512).

¹⁰ Même erreur de lecture que précédemment. Le manoir se nomme Kernaou. Charles de Kersulgar est un cousin du précédent, fils d'Henri (Ile du nom), mort vers 1524, il rendit aveu de Kernaou en 1540 (ADF, A 85, fol. 498), il apparaît encore en 1562 (ADF, 1 G 366, fol. 5 v^o).

¹¹ La famille du Plessix-Nizon, parfois mentionnée sous son nom breton *Quinquis*, également seigneurs de Kerminy en Rosporden. Le manoir se nomme Kerfrez. Laurent du Plessix avait succédé à son père vers 1522 (ADF, 1 G 54/6) et mentionne Kerfrez lors de son aveu de 1540 pour Kerminy (ADLA, B 1235 et ADF, A 85, fol. 525). Voir également VILLIERS DU TERRAGE (Vicomte de), *Une seigneurie en Basse-Bretagne : Histoire de*

Ollivier de Kerbescal¹², Sr de Griffonnes.

Pierre de Kermaugouer, sieur de Kerellou¹³.

Le nommé de Combout, sieur de Quillihuezec¹⁴.

Janne de Kergus, demoiselle, dame des Salles Glaz¹⁵.

Charles Kervors, sieur de Kerury [sic] et du Parcanlan¹⁶.

la terre et des seigneurs de Kerminihy, (1370-1790), Imprimerie R. Dangin, Baugé, 1904 [Qui reprend un article du même auteur intitulé « Essais sur la seigneurie de Kerminihy, en Rosporden », dans *BSAF*, t. XXX, 1903, p. 276-391].

¹² Olivier Kerbescat, également seigneur de Buliec, cité dans l'aveu de Kergonan de 1540 (ADLA, B 2011/6, fol. III). Selon l'aveu de Lesergué en 1550 (ADLA, B 2013/1), le manoir est détenu par Marie Kerbescat.

¹³ Pierre de Kermagoer est cité comme « seigneur de Kermauger » en 1540 dans les aveux de Kerfors (ADLA, B 2012/4) et de Kergonan (ADLA, B 2011/6, fol. V v°). Dans les années 1460, le manoir de Kerellou, alors orthographié *Kerhezrou*, appartenait aux de Coetanezre. Nous savons qu'en 1482 une Marie Ansquer, détentrice de bien en Ergué-Gabéric, était veuve d'un Alain Ansquer, dont elle avait eut entre autres Marguerite Ansquer (ADF, 32 J 81), et en 1451, Pierre de Kermagoer est l'époux d'une Marguerite Ansquer (ADLA, B 2019/1, fol. III^{xx} v v°).

¹⁴ Quillihuec. Guillaume du Combout rend aveu pour le manoir le 20 juin 1544 (ADLA, B 2013/3 et ADF, A 85, fol. 499), comme héritier de Gillette de la Boixière, sa mère qui est cité comme détentrice de Quillihuec en 1540 dans l'aveu de Kerfors (ADLA, B 2012/4, fol. VII, v°). En 1426, le manoir appartenait à Jehan Ansquer, mais nous ne sommes pas parvenus à relier les deux familles.

¹⁵ Aujourd'hui La Salleverte. L'aveu de Jeanne de Kerguz pour la Salle-verte est inclus dans l'aveu de son gendre, Christophe Blohio, et sa fille, Françoise Le Roux, pour le manoir voisin du Cleuyou en 1540 (ADLA, B 1235, ADF, A 38/3 et ADF, A 85, fol. 514). La mère et la fille rendent aveu à l'évêque pour le village de Kerampensal relevant de La Salleverte le 7 mai 1542 (ADF, 1 G 139/1). En 1566, les deux manoirs sont aux main de la famille Rubiern (ADF, 1 G 85/3). Nous ne connaissons pas l'histoire antérieure du manoir.

¹⁶ Cette ligne fait doublon avec la 6^e ligne.